



Ré evaluation de loyer différée pour a/r tardif

Par **clara**, le **03/12/2011** à **23:06**

Bonjour,
Voici deux ans et demi, j'ai reçu un recommandé me prévenant de la réévaluation de mon loyer; le préavis doit être de six mois, le recevant plus tard, j'ai obtenu grâce à un conciliateur de justice le report de trois ans (mon bail est de trois ans), de cette décision.
Question: l'augmentation aura lieu le premier mai; je n'ai reçu aucun avis me le rappelant, ni le montant du futur loyer. Est-ce normal? quelle augmentation maximum puis je craindre, alors que le montant ne m'a jamais été donné?
Merci,
Clara

Par **corimaa**, le **04/12/2011** à **12:56**

C'est très surprenant ce que vous dites là. A moins que le propriétaire ait oublié de noter sur le bail que le loyer est indexable à telle date et chaque année.
Normalement, le loyer est indexable chaque année sans aucun préavis de prévenance. La reindexation est même rétroactive sur les 5 dernières années.